

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

LE VICE-PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE LIMOGES

N° E17-013/19 IC

Vu, enregistrée le 15 septembre 2017 au tribunal administratif de Limoges, la lettre du préfet de la Corrèze en date du 13 septembre 2017 tendant à la désignation d'un commissaire enquêteur en vue d'une enquête publique unique, concernant le dossier déposé par la société Carbon Ingen'r Bugeat Viam, relative :

- au projet de création d'une unité de fabrication de pellets torréfiés, située sur le territoire de la commune de Viam ;
- et à la demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie pour l'année 2017 dans le département de la Corrèze ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 21 août 2017 donnant à M. Patrick Gensac, vice-président, délégation à l'effet de procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

Considérant que l'enquête publique ci-dessus doit être organisée dans les conditions prévues par les articles R. 123-1, L. 123-1 et suivants du code de l'environnement dans leur rédaction applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : M. Jean-Paul Baudet est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article R. 123-7 du code de l'environnement, le préfet de la Corrèze transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur au président du tribunal administratif de Limoges.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, M. Jean-Paul Baudet est autorisé à utiliser son véhicule sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : Notification de la présente décision sera faite à M. Jean-Paul Baudet, à la Sas Carbon Ingen'r Bugeat Viam et au préfet de la Corrèze.

Fait à Limoges, le 20 septembre 2017.

Pour Expédition Conforme,  
Le Greffier en Chef,



Le Vice-Président,

Patrick Gensac.